

Un peu d'histoire...



Si depuis longtemps, des compteurs de stationnement sont utilisés aux USA, c'est en France que naît le disque de stationnement. Cette invention revient à un sarthois, Monsieur Lucien Bouvier, alors maire-adjoint à la Flèche(72). Au début des années 1950, les problèmes de circulation routière et de stationnement étaient déjà particulièrement importants dans la capitale française et ont amené les pouvoirs publics à prendre des mesures de police sévères pour pouvoir améliorer la situation. Le parc automobile du département de la Seine avait considérablement augmenté, passant de 400 000 véhicules en 1938 à 920 000 fin 1955 et de nombreux véhicules stationnaient de manière permanente, ne respectant pas la réglementation du stationnement en place. C'est ainsi qu'apparaît le 1^{er} octobre 1957 une zone bleue à l'est de Paris, à l'intérieur de laquelle l'autorisation de stationnement est limitée à une heure maximum. Cette zone est située au nord de la Seine et court de la place de l'Étoile jusqu'à la Gare du Nord et au Louvre. A cette époque, le disque de stationnement comportait 2 fenêtres. •

D'hier à aujourd'hui...



La France adopte le disque européen par décret du 19 octobre 2007, modifiant le code de la route. Le nouveau modèle de disque est défini par un arrêté du Ministre de l'Intérieur de décembre 2007. Celui-ci comporte désormais une seule fenêtre permettant à l'utilisateur d'indiquer son heure d'arrivée. •

Le centre-ville passe en Zone bleue le 2 mai 2012

La municipalité a fait le choix de mettre en place une zone bleue gratuite de stationnement. En effet, Tonneins reste une des rares villes dans le département à proposer un stationnement entièrement gratuit. Plus de 1200 places de parkings gratuites sont à la disposition des usagers dans le centre mais aussi en périphérie.

Pourtant le problème du stationnement en centre ville se pose depuis de nombreuses années. Des voitures « ventouse » restent une journée, voire même davantage, à la même place pénalisant les autres usagers et l'activité commerciale et économique du centre ville.

Le principe de gratuité du stationnement, cher aux élus de Tonneins n'étant absolument pas remis en cause, il fallait cependant trouver un dispositif permettant de mieux réguler le stationnement à l'instar de ce qui se fait dans de très nombreuses communes françaises.

Après un travail de concertation avec les commerçants et les riverains, la zone bleue sera mise en place le 2 mai.

Et parce qu'elle va entraîner une profonde et durable transformation du visage du centre ville et demander l'adaptation des habitudes de chacun d'entre nous, il nous est apparu important de revenir en détails sur le fonctionnement d'une zone bleue...

Où vous procurez votre disque bleu ?

10.000 disques ont été commandés par la ville. Près de 3.300 disques sont distribués aujourd'hui à l'intérieur de votre magazine municipal ; Les 6700 autres seront à votre disposition : à la mairie, à l'office de tourisme, chez les commerçants... Il est gratuit, demandez-le... •

Quel est le périmètre de la Zone Bleue ?

Liste des rues et places concernées : Place Zoppola – Début de la rue Gambetta (jusqu'à l'intersection avec la rue Birefred) – Bld Charles de Gaulle (portion entre la rue Foch et l'Allée du 11 novembre) – Rue Maréchal Joffre – Rue Sainte Croix (de la place des Ecuries Royales à l'allée du 11 novembre) – Place Edouard Herriot – Rue de la Lune – Rue Saint Jean – Place Jean-Jaurès – Cours de la Marne (de la place Jean-Jaurès à l'intersection place Desclaux) – Rue Notre-Dame – Rue des Variétés – Rue Renaudot – Cours de l'Yser (de la Place Jean-Jaurès à la rue du Temple) – Place des Ecuries Royales. •

